

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2023 - 339

Spectacles de marionnettes pour le relais petite enfance  
le vendredi 15 décembre 2023

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Le Maire de la ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la volonté de la Ville de faire participer les enfants accueillis par les assistantes maternelles à la féerie des fêtes de fin d'année en leur proposant un spectacle de marionnettes au sein du Relais Petite Enfance,

**Considérant** la proposition de la société C LA COMPAGNIE pour trois représentations du spectacle pour enfants intitulé « Un Noël étoilé » par la compagnie des Marionnettes Coconut,

DECIDE

**Article 1 :** De signer le contrat pour trois représentations du spectacle intitulé « Un Noël étoilé » par la compagnie des Marionnettes Coconut le vendredi 15 décembre 2023 avec la société C LA COMPAGNIE, sise 6 rue Flatters à Paris (75005), représenté par Mme Joëlle DAISSIER, gérante.

**Article 2 :** Que le montant de la prestation pour les trois représentations, comprenant la totalité des frais engagés, y compris les frais de déplacement, est de 900 € TTC.

**Article 3 :** Qu'il sera rendu compte de la signature de ce contrat lors du prochain Conseil Municipal.

**Article 4 :** Qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la ville de Noisy-le-Grand,

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 11 octobre 2023.

Christian DEMUYNCK

Maire



Certifié exécutoire

Acte publié le 19 / 10 / 2023

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20231011-DM-DGS-2023339-AR  
Date de télétransmission : 18/10/2023  
Date de réception préfecture : 18/10/2023

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)